



PLAN LOCAL D'URBANISME

8

RAPPORT DES ANNEXES SANITAIRES



Plan local d'urbanisme :

Mise en révision du POS entraînant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2008.

Arrêt du projet du PLU par délibération du Conseil municipal en date du 31 Janvier 2017.
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en du 31 Janvier 2017.

Référence : 41048

Fichier : R:\DOSSIERS\41048\ENQUETE_PUBLIQUE\PG\41048-PG.dwg

• EAU POTABLE

La commune adhère au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sioule et Morge, qui distribue 58 communes.

La SEMERAP est chargée de la gestion et de l'entretien du réseau communal.

L'eau provient des captages de Peschadoires et de Louchadière, sur la commune de St-Ours-les-Roches (altitudes 627m et 794m). Elle est conduite gravitairement à un 1^{er} réservoir pour chaque captage puis au réservoir principal de Bellechard (2032m3) sur la commune de Chapdes-beaufort.

L'eau est ensuite amenée sur la commune des Ancizes par une conduite de 450 mm. Le réseau est maillé avec celui de St-Georges-de-Mons.

La distribution en eau potable est suffisante dans tous les villages pour alimenter les bâtiments

Consommation en eau :

année	Consommation totale m3	Consommation des Acières m3	Consommation des habitants
1988	299 663	219 598	80 065
1989	351 800	264 267	87 533
1990	330 740	253 527	77 210
1991	259 740	177 574	82 166
1992	254 010	176 156	77 854
<i>Données non disponibles</i>			
2001	532 644	439 764	92 880
2002	455 217	394 346	60 871
2003	405 584	321 575	84 009
2004	384 460	315 882	68 578
2005	377 029	299 545	77 484
2006	400 085	331 001	69 084
2007	306 507	231 947	74 560
2008	327 855	257 868	69 987
2009	231 391	161 536	69 855
2010	335 709	<i>Données non disponibles</i>	
2011	<i>Données non disponibles</i>		
2012	366 837	<i>Données non disponibles</i>	
2013	352 303	283 927	68 376
2014	318 295	251 036	67 259
2015	339 331	271 362	67 969

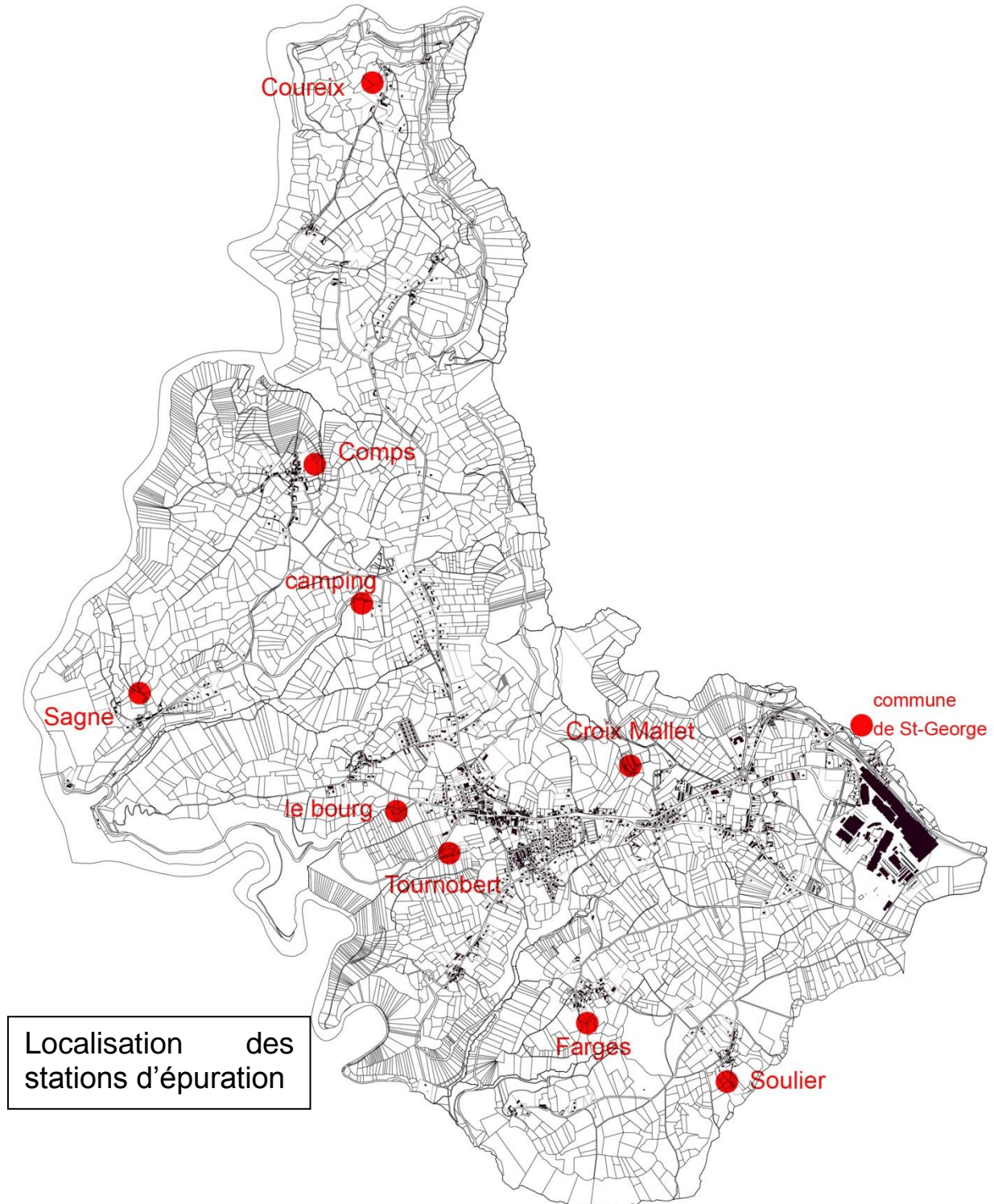
données Mairie

La consommation par habitant en 2009 est de 38 m3 par an ou 105 l/jour. C'est inférieur à la moyenne des communes rurales du massif central, estimée à 147 l/jour ou 53,6 m3 par an (source étude 2002 sur la consommation des ménages en France pour le ministère de l'environnement et le CEMAGREF)

- **ASSAINISSEMENT**

La commune assure elle-même l'équipement en réseaux et stations d'épuration de son territoire. La SEMERAP en assure l'entretien.

La commune possède 9 stations d'épuration, de fonctionnement et de capacités diverses :



Les stations d'épurations :

nom	Date de mise en service	Type d'épuration	Capacité constructeur (en équivalent Habitant)	Charge Brute de Pollution Organique produite (en équivalent Habitant) en 2015
Le bourg Tournobert	1990	Lagune aérée	900	835
Le bourg chauffier	1964	Lit bactérien	900	100
Le bourg Croix Mallet	1990	Lagune naturelle	180	200
Comps	1985	Lagune naturelle	50	70
Farges	1994	Fosse toutes eaux + lagune	90	50
Soulier	1994	Fosse toutes eaux +lagune	90	25
Camping	1996	Lit bactérien	200	150
Sagne	2001	Lit d'infiltration percolation	80	50
Coureix	2008	Filtre enterré	40	20

La Commune a fait réaliser une étude de diagnostique des systèmes d'assainissement de son territoire par Saunier &Associés au cours de l'année 2012.

L'étude conclut à la nécessité de procéder aux interventions suivantes :

- Les stations du bourg de Chauffier (forte dégradation constatée) et de Tournobert doivent-être réhabilitées au reconstruites à neuf. Un regroupement des deux stations sur un seul site doit être envisagé.
- Il en va de même pour celle de Comps, la station est déjà en surcharge, un développement de la construction sur ce secteur impliquera de changer le dispositif de traitement ou de renforcer la filière.
- La station de Coureix reste suffisamment bien dimensionnée sur le moyen terme, le traitement tertiaire mis en place et la filière en elle-même pourra accepter en pointe la capacité future attendue mais pas plus (51 EH).
- Pour une utilisation du camping à 30 % de sa capacité d'accueil la station reste correctement dimensionnée sur le moyen et court terme. Le développement sur le long terme doit être révisé à la baisse pour ne pas induire le changement de cette station.

Un programme de travaux a été arrêté par la commune en 3 tranches fermes et 2 conditionnelles :

- Tranche ferme 1 : travaux de réhabilitation des réseaux sur le bassin versant du Chauffier (rue du Chauffier) et bassin versant du réseau de Saint-Georges (Avenue de la Gare) : 2015
- Tranche ferme : travaux de réhabilitation de réseaux sur le bassin versant du Chauffier (La Ganne) et bassin versant de Tournobert (amont lagune, Sagne garnie, Sagne Maby, Le Chauffier) : 2016
- Tranche ferme n°3 : travaux de création d'une station d'épuration neuve sur le bourg : 2018

La Commune a fait réaliser un schéma d'assainissement approuvé en 2003. Elle a décidé d'assainir collectivement l'ensemble des villages et hameaux du territoire, à l'exception du hameau de Fades et de la Chartreuse.

Ce zonage d'assainissement a été mis en révision parallèlement à l'élaboration du PLU. Il est actuellement en cours. L'objectif est d'essayer de réaliser une enquête publique commune, si les études concernant la reprise du zonage d'assainissement le permettent. Dans ce cas, la pièce n°11 sera remplacée par le nouveau zonage d'assainissement pour l'approbation. Dans l'attente, le zonage d'assainissement actuel est joint au dossier d'arrêt (pièce n°11).

Le village de Montavert, qui n'est pas équipé, ne devrait pas disposer de station d'épuration avant longtemps. Un développement urbain n'est donc pas envisageable.

De même, Fontelum n'est pas encore équipé de station d'épuration. Son urbanisation doit donc être maîtrisée dans l'attente.

Eaux pluviales

Les réseaux pluviaux séparatifs sont limités à quelques portions de la zone urbaine. La plupart des habitations n'en disposent pas. De ce fait, les eaux pluviales de ruissellement sur les surfaces étanchées doivent être retenues sur chaque parcelle.

• DECHETS

La collecte des déchets est organisée dans le cadre du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud.

Le 1er janvier 2014, le SICTOM a repris en régie la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective), auparavant assurée par l'entreprise SITA.

Production de déchets annuelle par habitant sur l'ensemble du SICTOM :

En kg	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets totaux	580	533	530	519	528	527	530	560	549
Déchets valorisés	114	132	160	164	195	220	230	432	422

La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine. Celles-ci sont conduites au centre d'enfouissement technique de Miremont géré par le SICTOM.

La collecte des emballages recyclables (bacs jaunes) s'effectue une fois par quinzaine, à domicile au bourg, au village de la Brousse et sur une partie du Boucheix. Dans les autres villages, les bacs sont collectifs.

Les Ancizes disposait d'une déchetterie d'apports volontaires pour les gravats, déchets verts, encombrants, électroménager, métaux, bois, piles et produits toxiques, située au lieu dit Fougères et gérée par le SICTOM. Sa relocalisation a été réalisée, à proximité, au lieu-dit Rigaud.

La **décharge de Fougères** destinée aux déchets industriels des aciéries (et partiellement aux OM communales pendant quelques années) a fermé en 2010 et a été réhabilitée en 2011. Les déchets d'Aubert et Duval seront désormais envoyés en centre de traitement hors de la commune. La société a récemment mis en place un point de tri sur son site.

Une convention de réaménagement du site a été signée entre la Commune et la société Aubert et Duval en avril 2009, qui prévoit :

- L'arrêt de l'exploitation
- La mise en sécurité du site
- La réhabilitation environnementale
- Les participations respectives
- Les contraintes ultérieures d'utilisation du sol pendant 99 ans

Le périmètre concerné par cette convention est porté au document graphique du PLU.

A la date d'arrêt du PLU, cette réhabilitation est achevée.

La déchetterie des Ancizes Comps est ouverte depuis 2012